



Je me suis disputé avec ma copine

Par **MATIAS2208**, le 29/11/2017 à 19:25

Bonjour,

J'ai eu un différent avec mon ex-copine que je connais depuis un mois. On s'est disputés, ça a été verbal mais violent verbalement (des insultes). Pour ma part, je ne l'ai pas touchée, elle m'a dit à plusieurs reprises qu'elle déposait plainte. Ayant déjà eu des soucis de ce type là il y a quelques temps avec mon ex-concubine et ayant été incarcéré pour des faits un peu similaires, je m'inquiète vraiment. Quelqu'un pourrait-il me conseiller svp ? Merci.

Par **cocotte1003**, le 29/11/2017 à 20:10

Bonjour, non si pas de violence physique, cordialement

Par **MATIAS2208**, le 29/11/2017 à 20:18

Je ne dois pas m'inquiéter s'il n'y a pas eu de violences physiques de ma part, c'est ça ? Elle, oui, elle m'a poussé mais je ne l'ai pas violentée, à aucun moment, mais si elle a porté plainte, je risque quand même d'avoir des soucis, non ?

Par **jodelariege**, le 29/11/2017 à 21:12

bonsoir si il n'y a aucune preuve comme des bleus et un certificat médical la plainte n'aboutira pas

Par **MATIAS2208**, le **29/11/2017** à **21:46**

Non, je ne l'ai pas touchée, je l'ai poussée pour qu'elle arrête de se coller à moi car elle était très très énervé. Comme moi, elle avait du mal à se contenir. Elle a même essayé d'attraper la main où j'ai mal et essayé de toucher le visage. J'ai retiré ma main et je l'ai repoussée fort mais juste assez pour qu'elle n'ai ni mal ni rien et je suis parti vers la porte, elle m'a poussé dans l'escalier en hurlant "plainte", etc. Vu que je suis encore en sursis avec mise à l'épreuve part rapport à des faits similaires, j'ai très peur d'être incarcéré.

Par **Visiteur**, le **29/11/2017** à **23:46**

Bsr,

Nous ne sommes ni pénalistes ni juge, pour des mots, de cris sans violence, vous ne risquez pas grand chose mais avec votre dossier, c'est le juge qui décidera !!!

Par **morobar**, le **30/11/2017** à **09:57**

Hélas avec votre passé et votre narration qui débute par "je ne l'ai pas touché" et qui fini avec "je l'ai poussé", il y a certainement une interprétation genre ce n'est pas un coup de poing, juste une giflette qui l'a fait tourner 3 fois dans ses chaussures.
Il va donc falloir, en cas d'audition, mesurer exactement vos propos.

Par **MATIAS2208**, le **30/11/2017** à **13:43**

JE NE LES PAS FRAPPER A AUCUN MOMENT NI GIFLETTE NI RIEN DAUTRE JE LES REPOUSSER CAR JAI LE POIGNET CASSER ET ELLE MA FAIT MAL EN ATTRAPPENT MA MAIN NI PLUS NI MOIN AUCUN COUP NA ETAIT PORTER RIEN

Par **jodelariege**, le **30/11/2017** à **13:49**

bonjour de toute façon ici personne n'a de boule de cristal ,personne ne sait si votre amie a porté plainte ou non et personne ne sait si il y a des preuves ou non contre vous.
vous donnerez vos explications si vous êtes convoqué au commissariat ou à la gendarmerie